

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS
réf : 201709J

Séance du 25 novembre 2017

Date convocation : 18 novembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Excusés : 3

Votants : 8

L'an deux mille dix-sept et le samedi vingt-cinq novembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIERE, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusés : Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN, Francis PRADERE

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : Annulation décision modificative DM3 du budget communal

Madame le Maire propose d'annuler la décision modificative 3 prise pour le budget communal qui n'a pas lieu d'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération réf 201707K en date du 22 septembre 2017 ayant pour objet « Budget Commune – Décision modificative DM3 ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sylvie SIMPSON